



Proposition de gouvernance de Nourrir Lanaudière

Adopté à la rencontre de Nourrir Lanaudière le

11 février 2025

Table des matières

Introduction	3
Contexte	3
Mission, vision et valeurs	4
Membrariat.....	4
Les instances.....	6
Mécanismes de suivi de la gouvernance.....	10
Annexe 1 : Charte d'engagement des partenaires	11
Annexe 2 : Les instances de Nourrir Lanaudière.....	11

Introduction

Depuis 2005, les différents partenaires de la région de Lanaudière se concertent autour de la question de la sécurité alimentaire. Au fil de ces années et avec la mobilisation de plusieurs instances de concertation, de nombreuses initiatives ont été mises en place afin de contrer l'insécurité alimentaire des Lanaudois.

C'est dans cet esprit de collaboration que le Comité régional en sécurité alimentaire (CRSÉA) porté par Développement social Lanaudière (anciennement la TPDSL) et le comité Saine alimentation pour tous du Plateau lanaudois intersectoriel (PLI, devenu le Collectif Lanaudière) ont décidé, en 2019-2020, d'unir leurs forces pour créer Nourrir Lanaudière. C'est donc à Nourrir Lanaudière que les actions relatives à la saine alimentation se réfléchissent et se déploient, en étroite collaboration avec le Collectif Lanaudière et en cohérence avec son plan d'action et son financement. La coordination du Collectif Lanaudière participe aux différentes rencontres de Nourrir Lanaudière, et un représentant de Développement Social Lanaudière siège au comité de coordination du Collectif Lanaudière.

Nourrir Lanaudière est devenu par la suite l'un des chantiers régionaux de la Démarche lanaudoise visant l'amélioration des conditions de vie, portée par la Table des préfets.

Au-delà de ces partenariats majeurs, les partenaires de Nourrir Lanaudière peuvent identifier des priorités et actions additionnelles ainsi que des moyens de les mettre en œuvre.

Contexte

Cette proposition de gouvernance a pour objectif d'organiser les rapports entre les partenaires et de faire converger leurs efforts vers l'atteinte des objectifs de Nourrir Lanaudière.

La présente proposition a été élaborée en tenant compte des éléments suivants :

- **Clarté des rôles** : S'assurer de la clarté des rôles, de l'apport de l'ensemble des parties prenantes (partenaires de Nourrir Lanaudière, Développement social Lanaudière, Collectif Lanaudière, etc)
- **Valeurs** : Favoriser la transparence, la confiance, la reconnaissance, la solidarité et la cohérence
- **Flexibilité** : La proposition se veut assez bonne pour maintenant, assez sûre pour l'essayer. Nous souhaitons une flexibilité dans son application quotidienne et une ouverture aux modifications lors d'une révision future.
- **Autonomie** : Respect de l'autonomie et de la capacité d'agir des participants ainsi que des fiduciaires\de la coordination de la concertation (Développement social Lanaudière).
- **Complémentarité des financements** : Éviter de dédoubler les financements et mettre en place des stratégies qui favorisent la complémentarité.

Mission

La mission de Nourrir Lanaudière est de mobiliser et concerter les forces vives du milieu autour de valeurs communes en lien avec des enjeux de saine alimentation et de sécurité alimentaire pour tous, afin de faciliter ensemble le développement du système alimentaire durable lanaudois.

Vision

Contribuer au rassemblement de partenaires possédant des expertises diverses et complémentaires, favoriser la concertation et la mobilisation des acteurs du système alimentaire durable lanaudois et appuyer la mise en place de solutions concrètes permettant une meilleure accessibilité tant physique qu'économique à des aliments sains et locaux, en particulier pour les personnes en situation de vulnérabilité.

Valeurs

- **Solidarité** : Rapport existant entre les personnes et les organisations qui, ayant une communauté d'intérêts, sont liées les unes aux autres. Sentiment d'un devoir moral envers les autres membres du regroupement, fondé sur le respect.
- **Cohérence** : Rapport d'harmonie ou d'organisation logique entre les actions et les objectifs des différentes organisations partenaires.
- **Transparence** : Parfaite accessibilité de l'information entre les comités, les partenaires et les différents réseaux, et ce, dans une optique d'intégrité.
- **Reconnaissance** : Action de reconnaître la légitimité des partenaires dans les différentes sphères d'action.

Membrariat

- Nourrir Lanaudière est une concertation ouverte à tous. Il est possible d'y participer à titre de partenaire ou d'invité.
- Une flexibilité pour reconnaître l'apport de différents partenaires est valorisée.
- Il est attendu que les participants à Nourrir Lanaudière communiquent l'information auprès des organisations dans leurs milieux respectifs.
- Il est souhaitable que les partenaires puissent bénéficier de la concertation et en retirer des bienfaits pour leur organisation et leur milieu. En revanche, il est apprécié que les partenaires s'impliquent et contribuent activement à l'avancement de Nourrir Lanaudière.

Les partenaires :

- Doivent représenter une organisation qui exerce des activités dans Lanaudière ou être citoyen.e.s lanaudois.e.s.
- S'engagent à adopter la mission et les valeurs de Nourrir Lanaudière et se comporter avec ouverture et bienveillance envers l'ensemble des personnes présentes.
- Les organisations partenaires doivent signer une charte d'engagement (voir annexe 1). Cette charte est signée par une personne au nom de son organisation et reste valable jusqu'à ce que la charte soit modifiée.
- S'engagent à déclarer tout conflit d'intérêt, conformément à la charte d'engagement. Lors des prises de décisions, ils peuvent choisir d'exercer un droit de réserve selon la situation.

Les invités :

- Sont citoyens d'une autre région ou représentent une organisation qui n'est pas Lanaudoise.
- Doivent s'abstenir de participer aux prises de décision.
- Doivent adopter une attitude d'ouverture et de bienveillance envers l'ensemble des personnes présentes.

Mécanismes de prise de décision

- Chaque organisation partenaire a une seule voix lors des décisions.
- Les décisions sont prises par consensus, tous les partenaires doivent être d'accord ou expressément ne pas s'opposer à la décision. Advenant le cas où il y a litige ou dissension, la décision doit être acceptée au 2/3 des partenaires présents.

Nombre minimal de participants requis pour prendre des décisions

Considérant

- Que nous sommes une instance de concertation non incorporée basée sur la confiance et la bonne foi des partenaires ;
- Que nous souhaitons reconnaître les participants qui ont fait l'effort de se déplacer et de participer à la rencontre ;
- Que le nombre de partenaires varie dans le temps et dans les différentes instances ;
- Que la disponibilité et le type d'implication des partenaires varie ;
- Que les imprévus de la vie peuvent entraîner un écart entre le nombre d'inscriptions et le nombre réel de participants ;
- Que ces mêmes imprévus peuvent entraîner des variations dans la présence des différentes organisations en fonction de leurs rôles au sein de Nourrir Lanaudière mais aussi de leurs missions respectives ;

- Que les décisions prises peuvent avoir un impact variable sur les partenaires concernés ;
- Que nous souhaitons mettre en place un espace décisionnel qui donne aussi une voix aux organisations qui ont peu de ressources ;
- Que les travaux doivent progresser, surtout pour respecter des échéances, rendant souvent impossible le report des rencontres ;
- Qu'un partenaire qui désire partager son opinion sur une décision prévue à l'ordre du jour peut le faire avant la rencontre s'il prévoit être absent.
- Que le comité de vigie peut être mandaté pour orienter une décision en cas de sensibilité dans le temps.

Aucun quorum (nombre absolu ou proportion requise) n'est requis pour tenir les rencontres. Par considération pour les personnes présentes, les rencontres ne seront pas reportées. Néanmoins, sauf en cas de nécessité imposée par l'échéancier, aucune décision majeure impactant les opérations courantes des partenaires ne sera prise en leur absence.

Nous privilégions une approche de transparence et de prévisibilité dans laquelle les décisions à prendre seront annoncées à l'avance. Il est de la responsabilité des partenaires de communiquer leur présence ou de faire connaître leurs préoccupations en cas d'absence.

Les instances

Nourrir Lanaudière

Description : Nourrir Lanaudière est une grande concertation régionale. C'est un espace dédié à la concertation, au réseautage, à l'entraide et au suivi global des actions collectives en cours et à développer. Ces actions contribuent à la saine alimentation et à la sécurité alimentaire pour tous, afin de faciliter ensemble le développement du système alimentaire durable lanauchois.

Mandats :

- Échanger sur la situation des territoires
- Décider des grandes orientations et définir la direction commune
- Co-construire et entériner le plan d'action
- Recevoir, discuter et adopter les bilans
- Recevoir, commenter et influencer l'avancée des projets.
- Confier des mandats aux comités de projet.
- Entériner les politiques et règlements internes
- Identifier collectivement les projets possibles

Composition : Nourrir Lanaudière est composé de citoyens et organisations qui répondent à la définition de partenaires et qui sont impliqués, à différente échelle, dans l'une ou l'autre de ses instances.

Coordination

Description : L'organisation qui coordonne Nourrir Lanaudière est, sauf avis contraire, Développement social Lanaudière. Elle s'assure d'avoir les ressources humaines en place pour assurer son mandat de coordination et elle maintient une vue d'ensemble de la concertation.

Mandats :

- Maintenir une vue d'ensemble de la concertation et de ses projets.
- Alimenter et participer activement au comité de Vigie.
- Respecter les orientations données par Nourrir Lanaudière et le comité de Vigie.
- Avec le soutien du comité de vigie, être proactif dans la coordination des financements des projets afin de favoriser leur pérennité.
- Coordonner la concertation.
- S'assurer que le lien entre le local - régional - national soit fait. La veille et la communication des différentes initiatives sont la responsabilité de tous.
- S'assurer du respect des exigences des partenaires financiers.
- Embaucher, évaluer et soutenir la ou les ressources humaines de coordination.
- Collectiviser l'analyse pour l'établissement d'une compréhension, d'une intention et d'une vision commune.
- Assurer une liaison constante et claire entre les acteurs impliqués et concernés par les thématiques traitées à Nourrir Lanaudière.
- Favoriser l'expression des différents points de vue.
- Proposer/se référer à des outils collaboratifs permettant le suivi des décisions collectives et de l'action.
- Repérer et valoriser les forces, compétences, expériences et expertises des acteurs.
- Créer et cultiver un climat de confiance qui favorise la compréhension des réalités de chacun.

Composition : La coordination désigne les ressources humaines et Développement social Lanaudière, comme organisation qui coordonne.

Comité de vigie

Description : Le comité de Vigie est le comité en soutien à la coordination de Nourrir Lanaudière. Il assume un leadership dans les limites des valeurs et orientations reçues par l'ensemble des partenaires de Nourrir Lanaudière. Il veille au bon fonctionnement de la concertation et à la mise en œuvre du plan d'action de manière transparente et efficace.

Lorsque des décisions doivent être prises, elles doivent être adoptées par Nourrir Lanaudière. Toutefois, le comité de vigie peut prendre certaines décisions opérationnelles lorsque l'échéancier est serré et que ladite décision est en accord avec les valeurs et le plan d'action ou le plan stratégique de la concertation.

Mandats :

- Identifier des stratégies de financement et de déploiement d'actions.

- Assurer un suivi du plan d'action et des échéances.
- Assurer une veille des 5 axes du système alimentaire durable lanauchois ainsi que des projets possibles dans l'avenir.
- Préparer les ordres du jour des rencontres de la concertation de Nourrir Lanaudière.
- S'assurer du respect des exigences des partenaires financiers.
- Soutenir la coordination.
- Veiller au développement et à la consolidation de Nourrir Lanaudière.
- Évaluer le fonctionnement global de la concertation et de ses projets.
- Assurer la mise à jour des politiques, planifications et règlements internes (exemples : gouvernance, mandats des ressources humaines, plan de communication, planification stratégique). Pour ce faire, le comité de vigie peut mettre en place des comités Ad Hoc.
- Mettre des mesures en place pour créer et cultiver un climat de confiance entre les acteurs.

Composition :

Considérant

- L'historique des comités de Saine alimentation pour tous et du Comité régional de sécurité alimentaire, qui ont mené à la création de Nourrir Lanaudière.
- L'apport financier et les contributions essentielles quant à la thématique de l'alimentation de la direction de santé publique du CISSS de Lanaudière, et du Collectif Lanaudière ;
- Le rôle central de la coordination ;
- Le désir d'assurer une stabilité parmi les membres du comité, tout en laissant la place pour une rotation de partenaires désireux de s'impliquer ;
- La flexibilité souhaitée en lien avec les axes du système alimentaire et la diversité des compétences.

Le comité de vigie est composé de 5 à 7 sièges répartis de la façon suivante :

3 sièges statutaires, dont

1. Un représentant de la direction de santé publique du CISSS de Lanaudière
2. Un représentant du Collectif Lanaudière
3. Un représentant de Développement social Lanaudière

La ressource humaine à la coordination de Nourrir Lanaudière anime le comité de vigie et assure la liaison avec la concertation. S'ajoutent aux sièges statutaires 2 à 4 sièges réservés aux partenaires dont les représentants seront entérinés par Nourrir Lanaudière, à la suite d'une proposition du comité de vigie. La durée des mandats des sièges des partenaires est d'un an minimum. Les mandats sont à durée indéterminée. Toutefois, lors de l'adoption d'un nouveau plan stratégique, une rotation des partenaires est souhaitée pour répondre aux besoins de la concertation.

Lorsque des sièges sont vacants, les partenaires en seront avisés. Les partenaires intéressés à participer au comité de vigie ou à l'un de ses comités Ad Hoc, sont invités à communiquer leur intérêt par courriel à la coordination ou à un membre du comité de vigie. Le choix final de

la personne retenue reposera sur des critères de compétences spécifiques répondant aux besoins du moment ou de représentativité des 5 axes du système alimentaire durable lanauchois.

Comité Ad Hoc

Définition : Un comité Ad Hoc est formé par quelques partenaires pour traiter une question spécifique liée au fonctionnement interne ou à la vie démocratique de Nourrir Lanaudière. Ces comités sont temporaires et existent pour la durée de leur mandat. Ils peuvent être créés et dissous par la coordination à la suite de l'identification et l'évolution des besoins identifiés par les partenaires.

Mandat : Varie selon la situation, généralement lié au fonctionnement interne ou à la vie démocratique de la concertation (par exemple, contribuer au plan de communication ou établir des critères de financement).

Composition : Formé de volontaires intéressés. Si le mandat du comité est similaire à celui du comité de Vigie, la présence d'au moins un membre du comité de Vigie est souhaitable.

Comité de projet (ou de travail)

Définition : Les comités de projet se réunissent pour opérationnaliser des projets prioritaires par la concertation de Nourrir Lanaudière. Les comités de projet peuvent cesser d'exister lorsqu'ils ont accompli leurs mandats. Ces comités peuvent nommer un représentant, un fiduciaire (ou porteur) et embaucher une ressource humaine.

Fiduciaire ou porteur : Organisation qui gère les fonds d'un ou des projets portés par les comités de travail. L'organisation fiduciaire d'un projet est employeur des "chargés de projets\agent de soutien\agent de développement", au niveau légal (soutien et encadrement). Le fiduciaire est imputable vis-à-vis du bailleur de fonds. L'engagement du fiduciaire peut être variable en fonction de ses habiletés, ressources ou mandats. Les fiduciaires peuvent jouer des rôles différents d'un projet à l'autre. On les nomme fiduciaires lorsque leur rôle est davantage financier et porteur lorsqu'ils assurent un *leadership* dans les actions.

Représentant (e) : Personne nommée par un groupe de travail ou un comité qui facilite la liaison avec les autres instances. Il peut s'agir du chargé de projet, de la personne représentant l'organisme fiduciaire ou de toute autre personne nommée par le groupe de travail pour jouer ce rôle.

Chargés de projets\agent de soutien\agent de développement : Ressource humaine dédiée à un projet qui est porté par un groupe de travail. Le mandat du chargé de projet est donné par le groupe de travail et partagé avec le fiduciaire. La portion légale de son embauche est coordonnée par le fiduciaire.

Mandat : Les comités de projet sont généralement structurés selon des projets ou opportunités de financement variables. Leurs mandats et les cadres associés sont entérinés en rencontres de Nourrir Lanaudière.

Composition : Les membres des comités de projets sont responsables d'identifier, de solliciter et de faciliter l'intégration des partenaires qui permettent d'atteindre des objectifs et de réaliser leur mandat. Les partenaires des comités de projet sont invités aux rencontres de Nourrir Lanaudière et peuvent choisir ou non d'y participer.

En complément

- Les groupes de travail peuvent recommander au grand Nourrir Lanaudière des éléments à leurs mandats.
- Les groupes de travail peuvent prendre des décisions autonomes lorsque cela respecte les cadres donnés par l'assemblée ouverte et le financement qui leur est accordé. Ces décisions doivent être cohérentes avec les ressources disponibles (capacité d'agir).

Mécanismes de suivi de la gouvernance

Cinq critères d'évaluation sont prévus :

- **Appréciation** : Appréciation globale du modèle de gouvernance
- **Clarté** : Niveau de compréhension de la gouvernance.
- **Effizienz** : Évaluation des coûts et moyens investis pour obtenir les résultats.
- **Efficacité** : Réalisation des objectifs fixés et des résultats obtenus.
- **Adéquation aux valeurs de Nourrir Lanaudière** : Solidarité, cohérence, transparence, reconnaissance.

Des consultations permettant d'ajuster la gouvernance seront intégrées aux consultations déjà prévues dans le cadre du prochain plan stratégique.

Si les besoins de révision sont mineurs, la coordination se chargera des modifications. Les changements plus importants seront discutés lors de l'élaboration du prochain plan stratégique.

Dans tous les cas, c'est Nourrir Lanaudière qui entérinera les modifications apportées.

Annexe 1 : Charte d'engagement des partenaires

Considérant que :

- Nous souhaitons contribuer à la saine alimentation et à la sécurité alimentaire dans la région ;
- Nous avons un intérêt mutuel de collaborer dans l'atteinte d'objectifs régionaux ;
- Nous croyons que d'unir nos forces est nécessaire afin de faciliter le développement du système alimentaire durable lanauudois.

La présente charte vise à préciser les modalités de participation à Nourrir Lanaudière.

Les partenaires de Nourrir Lanaudière s'engagent à :

- Représenter une organisation établie dans Lanaudière ou être citoyen.e.s lanauudois.e.s ;
- Communiquer l'information auprès des organisations dans leur milieu ;
- Adhérer à la mission et aux valeurs de Nourrir Lanaudière ;
- S'impliquer et contribuer activement à l'avancement de Nourrir Lanaudière, tant lors des rencontres qu'à travers les actions et suivis qui en découlent ;
- Faire preuve de respect, d'ouverture et de bienveillance ;
- Déclarer tout conflit d'intérêts ou situation pouvant en donner l'apparence.

Gestion des conflits d'intérêts

Un conflit d'intérêts survient lorsqu'une activité, une relation ou une situation crée un risque que des intérêts personnels, professionnels ou institutionnels entrent en contradiction avec ceux de Nourrir Lanaudière.

Tout partenaire en conflit ou en apparence de conflit à la responsabilité de le signaler. Lors des décisions, il peut exercer un droit de réserve. La coordination de Nourrir Lanaudière se réserve le droit d'aborder la situation et, si nécessaire, d'en informer les parties concernées.

Représentation des organisations

Lorsqu'une organisation est impliquée, elle peut désigner une personne principale pour faciliter le lien avec la concertation et assurer la transmission d'information. Cette personne agit comme point de contact, sans que cela limite la participation d'autres membres de l'organisation.

Toute personne impliquée dans les activités de Nourrir Lanaudière adhère aux principes de la présente charte, qu'elle soit signataire ou non. Lors des prises de décision collectives, une seule voix est attribuée par organisation, afin d'assurer une représentativité équitable.

Organisation : _____

Nom : _____

Signature : _____

Date : _____

Annexe 2 : Les instances de Nourrir Lanaudière

